





## Guide Conseil pratique : Le Voisinage médical du patient Outil de référence rapide

Dans un voisinage médical du patient (le voisinage), les pratiques de médecine de famille coordonnent les soins aux patients et en assument collectivement la responsabilité avec d'autres prestataires de soins de santé et de services communautaires. Les liens étroits et le partage d'information produisent de nombreux bienfaits, y compris une amélioration de la santé, de la sécurité et de l'expérience des patients; une diminution des coûts grâce à une réduction du dédoublement des services; une meilleure prestation des services de prévention et une augmentation des soins fondés sur des données probantes. Les conseils pratiques suivants aideront les cabinets et les cliniques à mettre en œuvre les éléments de cette vision afin de prodiguer de meilleurs soins à leurs patients en collaboration avec d'autres prestataires.

## Stratégies à considérer dans votre pratique :



**Délimitez votre voisinage :** Réfléchissez aux autres cabinets et cliniques de spécialistes, prestataires de soins de santé et services sociaux qui répondraient aux besoins de vos patients.



Établissez avec vos partenaires des ententes sur les soins en collaboration: Ces ententes, qui décrivent les rôles de chacun des prestataires, doivent formuler les attentes concernant les échanges avant les consultations, le déroulement des consultations avec les patients et les responsabilités de chacun dans la prise en charge conjointe des soins.



**Utilisez les technologies de l'information à votre avantage :** Les dossiers médicaux électroniques (DMÉ) et les outils de soins virtuels peuvent améliorer la communication entre prestataires. Essayez autant que possible d'uniformiser vos technologies d'information en santé et celles de vos partenaires pour faciliter votre interaction.



Mettez-vous d'accord sur ce qui constitue une référence efficace : Établissez des lignes directrices avec les partenaires, standardisez les processus de communication et entendez-vous sur les ressources afin de favoriser l'efficacité des références et du partage d'information.



**Engagez les patients :** Lors de la conception et de l'évaluation du voisinage, travaillez avec les patients et la communauté en sollicitant leur opinion à l'aide de sondages ou d'autres occasions de participation.



Reconnaissez que le développement d'un voisinage est un processus itératif: Les évaluations du rendement, la présentation des constats et la mise en œuvre de changements aideront à améliorer constamment la qualité des soins dispensés par le voisinage. Pour cela, vous pouvez utiliser les ressources auxquelles votre cabinet a accès, comme entre autres les données de vos DMÉ, des autoévaluations et les réseaux de recherche basée sur la pratique.

Pour de plus amples renseignements sur la création d'un voisinage, téléchargez le **guide Conseil Pratique** : Le Voisinage médical du patient sur le site Web du Centre de médecine de famille. Les membres du CMFC pourront aussi accéder à des trousses de mise en œuvre provinciales contenant des ressources adaptées à chaque province.